

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION COMMUNIQUE

Il est ouvert au titre de l'année 2016, un **concours professionnel exceptionnel** d'accès aux emplois ci-après, dans la limite du nombre de postes budgétisés pour chaque emploi :

Contrôleur du Trésor	05
Contrôleur des Impôts	05
Contrôleur des Douanes	05
Secrétaire des Finances	05
Secrétaire Administratif	05
Contrôleur des Affaires Maritimes et Portuaires	05

Peuvent faire acte de candidature, les Commis du Trésor, les Agents de Constatation des Impôts, les Agents d'Encadrement des Douanes, les Secrétaires Comptables, les Secrétaires Assistants Comptables, les Secrétaires Assistants des Finances, les Secrétaires Assistants Administratifs, les Adjoints Administratifs, les Agents de Police de Navigation, des Pêches et Ports et les fonctionnaires non issus du secteur Education-Formation titulaires du Certificat du Cycle Moyen des auditeurs libres délivré par l'Ecole Nationale d'Administration (ENA).

Les candidats doivent être âgés de cinquante-cinq (55) ans au plus et totaliser au moins **cinq (05) ans d'ancienneté dans les grades C1, C2, C3 ou B1** au 31 décembre 2015.

Les inscriptions sont reçues en ligne sur le site internet du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, **www.fonctionpublique.egouv.ci**, du **mercredi 23 mars au lundi 20 juin 2016**.

Les visites médicales et le dépôt des dossiers de candidature s'effectueront dans les Directions Régionales de la Fonction Publique d'**ABIDJAN, YAMOUSSOUKRO, BOUAKE, KORHOGO, ABENGOUROU, DALOA et MAN**, aux dates qui seront indiquées sur le site internet du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration **www.fonctionpublique.egouv.ci**, lors de l'inscription en ligne.

Le dossier de candidature devra comprendre les pièces suivantes :

- une copie de la fiche de candidature à renseigner et à imprimer en ligne sur le site internet du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration : www.fonctionpublique.egouv.ci ;
- une copie de l'acte de nomination, de promotion dans les grades C1 ou C2 ou l'acte de titularisation du candidat ;
- une copie du certificat de première prise de service ou du certificat de prise de service dans le nouvel emploi en cas de promotion ;
- l'attestation de non sanction disciplinaire au coût de trois mille (3 000) F CFA ;
- l'attestation de présence au poste signée par le supérieur hiérarchique du candidat ;
- le certificat de visite et contre-visite médicale délivré par une structure agréée par le Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration ;
- une enveloppe timbrée au format A5 pour l'expédition des dossiers en cas de non admission au concours ;
- la quittance du paiement des droits d'inscription au concours fixés à vingt-trois mille cinq-cents (23 500) F CFA ;
- huit (08) photos d'identité numériques à prendre lors de la visite médicale au coût de deux mille (2 000) F CFA ;
- une pochette de candidature, spécifiant le type et la nature du concours à retirer gratuitement et à renseigner sur le site au moment du dépôt des dossiers.

Le concours portera sur les épreuves suivantes :

MATIERES	DUREE	COEFFICIENT
Spécialité	01H	03
Logique	01H	01
Connaissance du Statut Général	01H	02

Les dates de composition et de publication des résultats seront communiquées ultérieurement par voie de presse et sur le site du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration.

Des cours de préparation aux concours administratifs seront organisés par la Direction des Concours pour la mise à niveau des candidats. Toutefois, l'inscription à ces cours n'est pas obligatoire.



Références : 1-article 3 et suivants du décret n°93-607 du 02Juillet 1993 portant modalités communes d'application du statut général de la Fonction Publique ;

2- décret n° 2015-432 du 10 juin 2015 portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux.